

L'identité et la réussite de Juniper Networks reposent sur une base d'intégrité, d'honnêteté et d'éthique. Cette base dépend de l'harmonisation de ces valeurs avec celles de nos partenaires commerciaux, qui partagent avec nous un engagement fort envers des pratiques commerciales éthiques.

Ce code de conduite des partenaires commerciaux (le « Code ») exprime une vision commune, et un ensemble d'exigences à l'égard de Juniper et de nos partenaires commerciaux. Par ce Code, Juniper exprime son soutien au Code de conduite établi par la Electronic Industry Citizenship Coalition (EICC) et les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Applicabilité

Le Code s'applique à tous les partenaires commerciaux de Juniper, y compris, mais sans s'y limiter, aux distributeurs, revendeurs, fournisseurs de services ou autres fournisseurs, ou les partenaires de service, d'alliance ou de formation. Il est applicable à l'entité partenaire et à leur personnel dans toutes les activités liées aux relations commerciales de Juniper à l'échelle internationale. La version anglaise de ce code fait office de référence

Relation des parties prenantes

Juniper et leurs partenaires commerciaux sont des entrepreneurs indépendants, et aucune des parties ne sera considérée comme le représentant de l'autre partie à quelque fin que ce soit. Rien dans ce Code de conduite des partenaires commerciaux ne peut être interprété comme établissant un partenariat ou une coentreprise entre les parties.

Certification

Le cas échéant, chaque partenaire commercial visé par le Code de conduite des partenaires commerciaux doit disposer d'un représentant autorisé certifiant avoir lu et compris le Code, et que le partenaire commercial de Juniper et son personnel s'engagent à se conformer aux principes de ces normes.



Intégrité et respect des lois

Conformité anticorruption

Juniper s'engage à mener ses affaires sans extorsion, corruption ou toute autre activité illégale, contraire à l'éthique ou frauduleuse.

- Les partenaires commerciaux de Juniper ne doivent pas, directement ou indirectement, faire, offrir ou autoriser un versement d'argent, d'un pot-de-vin, ou dessous de table, offrir un cadeau ou toute autre chose de valeur à tout client, fonctionnaire ou tout autre employé du gouvernement, tout employé de Juniper ou toute autre personne susceptible d'influencer de manière inappropriée toute action ou décision
- Les partenaires commerciaux de Juniper doivent utiliser les actifs ou les fonds de Juniper qui leur ont été versés ou confiés (tels que les réductions non standard, les rabais ou les FDM) uniquement à des fins spécifiques, autorisées ou prévues.
- Les partenaires commerciaux de Juniper doivent se conformer à toutes les lois locales et internationales en matière de lutte contre la corruption.

Intégrité financière et comptabilité

Les partenaires commerciaux de Juniper doivent conserver des registres et des documents comptables complets et exacts concernant les ventes de produits Juniper et de toute transaction ou autre dépense à l'égard de toute entreprise associée à Juniper. Les partenaires commerciaux de Juniper ne doivent en aucun cas s'engager dans des pratiques comptables fausses ou trompeuses, y compris, mais sans s'y limiter, la création d'une « caisse noire » ou toute autre pratique financière inappropriée.

Opérations honnêtes et exactes

Les partenaires commerciaux de Juniper ne doivent en aucun cas faire de fausses déclarations en relation avec des transactions de Juniper, y compris, mais sans s'y limiter, la déformation des faits, la promotion ou l'utilisation de fausses informations telles que de faux bons de commande de clients, des contrats frauduleux ou falsifiés ou tout autre document faux ou inexact.

Concurrence loyale

Les partenaires commerciaux de Juniper ne doivent en aucun cas :

- entreprendre une opération d'entente sur les prix avec d'autres partenaires ou sociétés,
- entreprendre une opération de boycott de fournisseurs ou de clients avec d'autres sociétés,
- entreprendre une opération de division ou d'attribution de marchés ou de clients avec d'autres sociétés,
- proposer ou conclure un accord ou une entente limitant le prix de revente des produits Juniper.

Conflits d'intérêts

Les partenaires commerciaux de Juniper ne doivent en aucun cas s'engager dans une activité pouvant impliquer un conflit inapproprié ou l'apparence d'un conflit avec leurs responsabilités contractuelles envers Juniper. Les partenaires commerciaux de Juniper ne doivent en aucun cas fournir ou offrir des cadeaux, une hospitalité ou des divertissements excessifs à un employé de Juniper ou aux membres de sa famille. Les partenaires commerciaux de Juniper reconnaissent que les employés de Juniper et les membres de leurs familles ne peuvent détenir aucun intérêt économique significatif auprès de toute entité faisant affaire avec Juniper; les partenaires commerciaux de Juniper doivent par ailleurs éviter de telles relations avec les employés de Juniper.



Délit d'initié et avantages commerciaux inappropriés

Les partenaires commerciaux de Juniper doivent veiller à ce que les informations non publiques qui leur sont confiées par Juniper dans le cadre de leur relation avec ce dernier ne soient pas utilisées pour le bénéfice personnel du partenaire, de leurs employés ou toute autre personne.

Protection des informations confidentielles

Les partenaires commerciaux de Juniper doivent protéger les informations confidentielles et toute autre information propriétaire obtenue dans le cadre de leur relation d'affaires avec Juniper ou des clients communs. Les partenaires commerciaux de Juniper ne doivent en aucun cas abuser de ces informations à leurs propres fins, ou divulguer ces informations à des tiers non autorisés. Les partenaires commerciaux de Juniper doivent respecter les exigences applicables en matière de protection et de confidentialité des données lors de la manipulation d'informations concernant Juniper ou des clients communs.

Propriété intellectuelle

Les partenaires commerciaux de Juniper doivent respecter les marques déposées de Juniper et autres droits de propriété intellectuelle. Les partenaires commerciaux de Juniper doivent respecter les droits de propriété intellectuelle des clients communs ou tout autre tiers, de quelque manière pertinente dans leur relation avec Juniper.

Ventes dans le secteur public

En plus des exigences de conformité anticorruption décrites ci-dessus, certaines restrictions supplémentaires peuvent s'appliquer aux partenaires commerciaux de Juniper impliqués directement ou indirectement dans les opérations du secteur public. Les partenaires commerciaux de Juniper doivent respecter toutes les réglementations, lois et clauses contractuelles relatives aux opérations auprès des entités gouvernementales.

Conformité en matière d'exportations

Les partenaires commerciaux de Juniper sont tenus de posséder et suivre un programme documenté de contrôle des exportations, conçu pour garantir la conformité avec les lois des États-Unis et toute autre loi et réglementation en matière d'exportation et d'importation applicables lors de la manipulation ou de la distribution de produits ou de substances contrôlées à l'exportation. Les produits et les services de Juniper contiennent souvent des technologies sensibles hautement réglementées, qui ne peuvent être distribuées qu'aux utilisateurs finaux autorisés et toujours en conformité avec les sanctions et les embargos commerciaux. Pour toute question concernant la conformité à l'exportation, contactez compliance_helpdesk@juniper.net.

Conduite responsable des partenaires commerciaux

Le personnel des partenaires commerciaux de Juniper doit se conduire de manière professionnelle, tout en représentant les produits et les services de Juniper sur le marché. Cela veut dire que vos interactions avec les clients devront se dérouler de manière professionnelle, digne et respectueuse lors de vos activités de marketing, de vente et de soutien des produits et des services de Juniper.

Approvisionnement responsable en minéraux

Les partenaires commerciaux de Juniper sont tenus de se conformer aux obligations positives imposées par la loi pour assurer de façon raisonnable aux partenaires d'affaires que le tantale, l'étain, le tungstène et l'or pouvant être contenus dans les produits qu'ils fabriquent ne financent pas directement ou indirectement des groupes armés qui sont les auteurs de graves violations des droits de l'homme dans les régions touchées par des conflits et les régions à haut risque, comme la République démocratique du Congo ou un pays voisin. Les partenaires commerciaux de Juniper sont tenus de faire preuve de diligence raisonnable en matière d'approvisionnement éthique et de chaîne de possession de ces minéraux, et de mettre leurs mesures de diligence raisonnable à la disposition de Juniper sur demande



Normes du travail

Les partenaires commerciaux de Juniper sont tenus de traiter leurs employés de manière équitable et conformément aux lois et réglementations en vigueur en matière de travail et d'emploi ; ils doivent par ailleurs respecter les principes suivants.

Emploi librement choisi

Chez les partenaires commerciaux de Juniper, l'emploi doit être l'expression d'un choix libre, et ne doit en aucun cas constituer un travail forcé, servile ou non volontaire ; il ne doit par ailleurs en aucun cas constituer de l'esclavage ou un trafic de personnes. Les partenaires commerciaux de Juniper doivent permettre à leurs travailleurs de mettre un terme à leur emploi, moyennant un préavis raisonnable. Les partenaires commerciaux de Juniper ne doivent en aucun cas détenir, détruire, dissimuler, confisquer ou refuser l'accès des employés à leurs documents d'identité ou d'immigration, tels que l'identification, les passeports ou les permis de travail délivrés par le gouvernement, à moins que ces mesures ne soient requises par la loi.

Prévention du travail des enfants et heures de travail

Les partenaires commerciaux de Juniper ne doivent en aucun cas recourir au travail des enfants, et ces mêmes partenaires sont tenus d'adopter des procédures de vérification et de maintenir une documentation garantissant que de telles pratiques n'ont pas lieu. Les partenaires commerciaux de Juniper doivent respecter toutes les réglementations, lois et normes locales applicables en matière d'heures de travail, de conditions de travail et de taux de salaire pour tous les travailleurs. Les travailleurs de moins de 18 ans (jeunes travailleurs) ne doivent en aucun cas effectuer un travail susceptible de compromettre leur santé ou leur sécurité.

Emploi régulier

Avant d'employer tout travailleur, les partenaires commerciaux de Juniper doivent valider et examiner toute la documentation appropriée afin de s'assurer que ce travailleur dispose du droit légal de travailler dans ce domaine de compétences.

Non-discrimination

Les partenaires commerciaux de Juniper ne doivent en aucun cas discriminer de façon illicite sur la base de l'ethnie, de la couleur de peau, de l'âge, du sexe, de l'orientation ou de l'identité sexuelle, de l'origine géographique, du handicap, de la grossesse, de la religion, du statut de vétéran ou de l'état matrimonial.

Liberté d'association

Les partenaires commerciaux de Juniper doivent respecter le droit légal des employés de rejoindre ou s'abstenir de rejoindre une organisation de travailleurs, y compris un syndicat. Les partenaires commerciaux de Juniper ont le droit d'établir des conditions d'emploi favorables et de maintenir des programmes efficaces de communication avec les employés comme moyen de promouvoir des relations positives, et ainsi rendre la représentation de tiers superflue aux yeux des employés.

Conditions de sécurité

Les partenaires commerciaux de Juniper sont tenus de garantir un environnement de travail sûr et hygiénique pour les travailleurs, et de leur fournir une formation et un équipement de sécurité appropriés.

Salaires et prestations

Les partenaires commerciaux de Juniper doivent verser les salaires, les prestations et les heures supplémentaires exigés par toutes les lois et réglementations locales en matière de salaires et d'heures de travail, y compris ceux relatifs aux salaires minimums, aux heures supplémentaires, à la rémunération à la tâche et tout autre élément de rémunération, et de verser les prestations exigées par la loi.



Normes environnementales

Les partenaires commerciaux de Juniper doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière d'impact de leurs activités sur l'environnement. Le respect de la loi sur l'environnement comprend toute loi locale ou internationale applicable ayant une incidence sur l'approvisionnement des matériaux et des procédés nécessaires à la fabrication et à la livraison des produits et des services.

Prévention de la pollution et conservation des ressources

Les partenaires commerciaux de Juniper sont tenus de prendre des mesures pour assurer la conservation des ressources et la réduction de la production de déchets de tous types, y compris l'eau, l'énergie et les émissions atmosphériques, par élimination ou réduction à la source, ou par des pratiques telles que le recyclage et la réutilisation de matériaux, la substitution des matières premières et la modification des procédés. Les partenaires commerciaux de Juniper sont tenus d'éviter une utilisation inappropriée et excessive des matériaux d'emballage, et d'utiliser des matériaux recyclés chaque fois que cela s'avère approprié.

Substances dangereuses

Les partenaires commerciaux de Juniper sont tenus de respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière d'interdiction ou de restriction de substances spécifiques dans les produits et leur fabrication. Les produits chimiques et autres matériaux susceptibles de présenter un danger en cas d'exposition à l'environnement doivent être identifiés et contrôlés pour leur garantir une manipulation, circulation, stockage, utilisation et élimination sans danger.

Consommation d'énergie

Les partenaires commerciaux de Juniper sont tenus de rechercher des méthodes rentables pour améliorer leur rendement énergétique et minimiser leur consommation d'énergie ainsi que leurs émissions de gaz à effet de serre.

Suivi et conformité

Juniper se réserve le droit de vérifier ou de demander toute information pour vérifier la conformité au présent Code, ou nommer un tiers qui mènera une inspection. Toute violation sera signalée à la direction du partenaire commercial de Juniper à leur attention ; le cas échéant, des mesures correctives seront prises. L'intention de Juniper envers un partenaire commercial qui ne se conforme pas à ce Code ou, à la découverte de tout élément non conforme, ne s'engage pas dans un plan spécifique pour assurer la conformité est de mettre fin à sa relation avec ce partenaire commercial.

Les partenaires commerciaux de Juniper et autres parties prenantes peuvent signaler des violations présumées (de façon confidentielle et anonyme, lorsque la loi l'autorise) au groupe de l'intégrité et de la conformité Juniper au 1-888-475-8388 (numéro vert aux États-Unis) ou à l'adresse e-mail <u>Integrity@Juniper.net</u> ou sur <u>www.juniper.ethicspoint.com</u>.





Siège social et direction des ventes

Juniper Networks, Inc.
1133 Innovation Way
Sunnyvale, CA 94089 États-Unis
Téléphone : 888.JUNIPER
(888.586.4737)
ou +1.408.745.2000
Fax :+1.408.745.2100
www.juniper.net

Siège APAC et EMEA

Juniper Networks International B.V. Boeing Avenue 240 1119 PZ Schiphol-Rijk Amsterdam, Pays-Bas Téléphone: +31.0.207.125.700

ax: +31.0.207.125.701

Copyright 2017 Juniper Networks, Inc. Tous droits réservés. Juniper Networks, le logo de uniper Networks, le logo de uniper Networks, le logo de uniper Networks, Inc. aux états-Unis et dans d'autres pays. Toutes les autres marques commerciales, marques de service, marques déposées ou marques de service déposées sont la propriété de leurs propriétaires respectifs. Juniper Networks n'assume aucune responsabilité quant aux nexactitudes contenues dans le présent document. Juniper Networks se réserve e droit de changer, modifier, transférer out, le cas échéant, réviser la présente publication sans notification

9010063-003-FR Mars 2017